AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-7-69 959916

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
(Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA
ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément n° 2 au Bulletin technique n° 106 de Juillet 1969 -

1969 - 18

- AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des pommes et des poires :

Le deuxième vol de papillons est commencé, alors que le premier s'achève. Cette année, il n'y aura donc pas d'interruption entre les deux générations, comme cela est parfois le cas. Il est donc nécessaire de poursuivre la protection, le climat actuel étant particulièrement favorable à l'insecte.

En conséquence, dans les vergers sensibles, mettre en place un nouveau traitement, sans attendre.

Tordeuse Orientale du pêcher :

Le deuxième vol de papillons arrive à sa fin, mais la population active demeure importante alors que les conditions climatiques sont très favorables à l'insecte dont les chenilles sont de plus en plus fréquentes dans les fruits des pêchers non protégés.

a) Protection des pêches :

. Sur les variétés mûrissant à partir du 6 août, appliquer dès réception un produit à base de Mévinphos, à raison de 50 g de matière active à l'hl.

. Sur les variétés mûrissant à partir du 12 août et sur les variétés de maturité plus tardive, appliquer, entre le 28 et le 30 juillet, l'un des produits mentionnés dans l'édition spéciale, à la rubrique Tordeuse Orientale du pêcher, à l'exception du Mévinphos.

b) Protection des pousses en pépinière : Poursuivre la protection.

c) Protection des écussons en pépinière : On évitera la pénétration des chenilles en plaçant un traitement dans les 4 jours qui suivent la pose de l'écusson.

VIGNE

Vers de la grappe

Eudémis : Dans quelques secteurs (Cahuzac-sur-Vère, notamment) le second vol se poursuit avec une certaine importance. Un deuxième traitement pourrait être appliqué, dans les prochains jours, uniquement dans les vignes où l'Eudémis cause habituellement des dommages sérieux.

- INFORMATIONS -

Oïdium de la vigne

Dans les vignes sensibles, on assiste à un développement net de ce champignon. Effectuer un traitement, de préférence en poudrage, avec un produit anti-oïdium.

P.1185

ARBRES FRUITIERS

Psylle du poirier :

Dans les vergers où cet insecte nécessite, actuellement, une intervention, choisir pour combattre le Carpocapse, un produit à base de Dimethoate à raison de 50 g de matière active à l'hl ou encore un parathion éthyl ou méthyl.

CULTURES LEGUMIERES

Melon :

La présence de taches de Cladosporiose est constatée dans un grand nombre de cultures. Si des pluies survenaient, il y aurait lieu de redouter un développement de cette maladie, notamment dans les cultures présentant des fruits en période de croissance active (voisins de la taille d'une orange).

Seulement en cas de menace de pluie, placer un traitement avec un produit à base de Manèbe, auquel on ajoutera un anti-oïdium.

Teigne du poireau :

Le troisième vol de papillons est en cours et des pontes sont déposées journellement dans les cultures. On évitera les dégâts de cette génération en effectuant un traitement dès à présent en employant l'un des produits suivants :

Parathion éthyle (25 g M.A./hl) ; Parathion méthyle (40 g M.A./hl) ; Diazinon (25 g M.A./hl) ; Malathion (75 g M.A./hl) ; Lindane (30 g M.A./hl) ; D.D.T. (100 g/hl).

REMARQUE IMPORTANTE

Nous rappelons à nouveau qu'il est expressément recommandé de veiller scrupuleusement au respect de la législation concernant les limites d'emploi des produits.

BALMA, le 24 juillet 1969

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.